**38ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(3-14 mai 2021)**

**Lettonie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 11 mai 2021 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Lettonie pour la présentation de son rapport.

La France salue les progrès en matière de droits de l’Homme en Lettonie, notamment en faveur de l'égalité professionnelle, et invite les autorités à poursuivre leurs efforts en mettant en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

2- Ratifier la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique, dite d’Istanbul ;

3- Adopter des mesures visant à promouvoir les droits des personnes LGBTI et à lutter contre les discriminations à leur égard ;

4- Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains, y compris à des fins d’exploitation sexuelle ;

5- Prendre les mesures nécessaires pour garantir la pleine jouissance des droits des personnes handicapées, en particulier dans le domaine de l’éducation.

Je vous remercie./.